

UN INCINÉRATEUR SUR LE SITE DE LA POUDRERIE ?

La construction d'un incinérateur dans cette partie de l'agglomération ne semble pas très judicieux en raison des contraintes du site et de l'importance du peuplement urbain. **Polluer l'atmosphère d'une ville peut-il être encore envisagé ? Dans un rayon de 5 km résident près de 60 000 habitants appartenant à 6 communes de l'agglomération d'Angoulême : Fléac, Linars, St-Michel, St-Yrieix, Gond-Pontouvre, Angoulême.**

LE SITE DE L'IMPLANTATION

L'incinérateur doit être installé dans la partie concave du méandre du fleuve Charente vers 30 m d'altitude, sur un espace libéré par la fermeture de la poudrerie, d'une superficie de 200 à 400 ha. Un domaine encore très pollué par l'action des hommes des siècles passés et les populations actuelles n'ont pas demandé que l'ont perpétue les erreurs du XX^e siècle. Le site correspond aussi à un espace chargé d'alluvions de la Charente qui fonctionne en liaison avec **la nappe phréatique du fleuve. La diffusion de la pollution restante est permanente en sous-sol.**

Vers la périphérie du site, les altitudes augmentent rapidement, 65 m à Fléac dont le coteau surplombe de 35 m la vallée et le site. Dans le prolongement sud, se trouvent les communes de Linars située à 66 m, Saint-Michel à 50 m. Vers le Nord, sur la rive droite de la Charente, s'étend la commune de St-Yrieix à 63 m d'altitude. A l'est et au nord-est, le plateau d'Angoulême avec ses 102 m domine la vallée de 70 m, et le Gond-Pontouvre est à 82 m. **De beaux versants qui sont traversés par le flux des vents d'ouest.**

Au total, le site correspond à un bel entonnoir qui se relève nettement à l'est, cette disposition favorise les mouvements tourbillonnaires au sol des masses d'air. Ces dernières chargées de fumées et de particules, de gaz carbonique... vont se rabattre sur les versants peuplés de St-Yrieix, Angoulême-Basseau, La Grande Garenne, Ma Campagne et du Gond-Pontouvre. Les vents soufflent les deux tiers de l'année, de l'ouest, du sud-ouest et du nord-ouest. En hiver, les vents viennent du nord-est, les communes de Fléac, Linars, St-Michel se trouvent particulièrement exposées.

Les fortes pluies orageuses, de sud-ouest d'avril à septembre, s'abattent sur les zones surélevées. De violents orages d'été sont particulièrement nombreux entre Angoulême et Saintes. Les banlieusards se souviennent du terrible orage du 27 juillet 1999. A partir de 17 h, les formations orageuses s'abattent sur Fléac, St-Yrieix détruisant sur une bande de 2 km de large, les serres, les cultures maraîchères, le vignoble... 80 mm de pluies en quelques heures, des vents à 160 km/h ont éprouvé l'habitat. Les eaux pluviales et de ruissellement se sont précipitées vers le fleuve. **Les installations ne peuvent pas garantir une étanchéité parfaite sur des terrains instables ; les eaux du fleuve gagnent en aval, les zones peuplées de Cognac, Saintes et de Rochefort... le bassin ostréicole de Marennes-Oléron-Port-Des-Barques.** Pour Angoulême, cette pollution s'ajoutera à la pollution atmosphérique provenant des vignobles de St-Saturnin, Linars, Fléac, St-Yrieix. La DREAL avec le GrandAngoulême ont fait des relevés en 2017 qui soulignent

l'importance de la pollution atmosphérique de l'ouest vers le centre de l'agglomération apportant des particules de pesticides et d'insecticides sur la place Baulieu.

Il y a quelques décennies, des médecins de Girac avaient engagé une étude sur la fréquence de certaines maladies autour du site de l'incinérateur de La Couronne. Depuis, les filtres se sont perfectionnés mais... la protection totale n'est pas assurée.

L'IMPACT SUR LE PEUPEMENT

L'installation de l'incinérateur concerne surtout l'ouest de l'agglomération. Les nuisances vont se répandre et s'infiltrer à l'intérieur de la zone urbaine, grâce aux vents d'ouest – sud-ouest à la belle saison, l'inverse en hiver.

- **Dans le premier cercle de 3 km résident plus de 30 000 habitants.** Plusieurs zones industrielles : Euratlantic, les Agriers..., des dizaines de groupes scolaires de Fléac, St-Michel, de St-Yrieix, de l'Epineuil et des Planes, les espaces densément peuplés de Basseau, **La Grande Garenne, Sillac comprenant de 500 à 1 000 hab/km²** et plusieurs collèges et lycées vont être gravement exposés.

- **Au-delà de 3 km, la densité ne faiblit pas au contraire.** Les masses d'air s'engouffrent par la vallée de la Charente au pied du plateau. **La densité du peuplement se renforce à St-Cybard, sur le plateau du centre ville, Ma Campagne... Le Gond Pontouvre ; les lycées du centre-ville -2 000 élèves- sont frappés de plein fouet. A plus de 100 m d'altitude, l'air deviendra très chargé, peu respirable à la hauteur de l'échappement des fumées des cheminées de l'incinérateur.**

DE BELLES SOLUTIONS DE REMPLACEMENT

Les déchets pour l'incinérateur proviennent aussi du Sud des Charentes, du Nord de la Gironde, du Libournais. Des centaines de camions peuvent utiliser la RN 10 à quatre voies. **Elles traversent sur des dizaines de kilomètres, entre Barbezieux et Cavignac, les forêts de la Double qui se développent sur des terrains argilo-siliceux imperméables. Les pays boisés sont presque vides avec des densités de peuplement de moins de 10 habitants/km².** Les particules et le gaz carbonique... ne constituent pas des nuisances importantes pour ces pays boisés en cours de dépeuplement, des industries pourront même s'implanter le long de cette remarquable voie de desserte. **Faut-il protéger les bois plus que les hommes ?**

L'espoir d'utiliser les retombées de la chaleur de la combustion des déchets à Angoulême ne se justifie pas. **La santé a un autre prix. Au sein de la capitale charentaise on semble redouter l'usage de l'hydroélectricité de la Charente et la géothermie des terrains sédimentaires. De l'énergie renouvelable qui sommeille et pourtant propre, tournée vers l'avenir.**

Gilles Bernard : Géographe

LES EMISSIONS DE L'INCINÉRATEUR ET LE MOUVEMENT DES MASSES D'AIR

